



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi tenue dans la salle des délibérations du conseil, située au 201, rue Racine Est, arrondissement de Chicoutimi, **le 21 juillet 2026 à 12 h.**

	But	Service
1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	Résolution	
2 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION		
2.1 Séance ordinaire du 16 juin 2026	Résolution	
3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU		
3.1 Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Chicoutimi - Rapport de la réunion du 8 juillet 2026	Dépôt de document	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.1 Amendement – Complexe Bon-Pasteur inc. – 424, rue Bégin, Chicoutimi – ARS-1821 (id-19413) (AC-CCU-2026-82)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.2 PAE – Société immobilière B.S.V. inc. – 140, rue Néron, Chicoutimi – PAE-102 (id-19434)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.3 PPCMOI – Denis Rioux et Odette Lapointe – 133, rue de Gaulle, Chicoutimi – PPC-296 (id-19387)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.4 PPCMOI – Benjamin Thériault et Tamara Truchon – 389, rue de l'Assomption, Chicoutimi – PPC-297 (id-19418)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.5 Usage conditionnel – Production AGT inc. – 3976, chemin Saint-Pierre, Laterrière – UC-175 (id-19210) (AC-CCU-2026-86)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.6 Dérogation mineure – Dominic Tremblay et Marie-Julie Bouchard – 105, rue Blackburn, Laterrière – DM-6095 (id-19079)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

		But	Service
3.1.7	Dérogation mineure – Jean-Noël Boivin et Valérie Bezeau – 172, rue Claudel, Chicoutimi – DM-6171 (id-19312)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.8	Dérogation mineure – Jean-Maxime Picard et Stéphanie Lapointe – 713, rue du Chemin-du-Golf, Chicoutimi – DM-6178 (id-19328)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.9	Dérogation mineure – Jacques Morin – 1529 à 1531, rue Voltaire, Chicoutimi – DM-6179 (id-19332)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.10	Dérogation mineure – Philippe Gauthier-Desgagné – 1298, rue Hélène-Boullé, Chicoutimi – DM-6184 (id-19356)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.11	Dérogation mineure – Mélina Gagnon – 1295, chemin de la Réserve, Chicoutimi – DM-6185 (id-19361)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.12	Dérogation mineure – Danielle Gagné – 126, rue Clairval, Laterrière – DM-6188 (id-19365)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.13	Dérogation mineure – Chicoutimi Locatif 2 S.E.C. – 3147, rue des Golfeurs, Chicoutimi – DM-6192 (id-19377)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.14	Dérogation mineure – Ghislain Simard et Fabienne Bouchard – 480, rue Jean-Paul-Sartre, Chicoutimi – DM-6194 (id-19382)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.15	Dérogation mineure – Parkland Corporation – Lot 3 803 468 du cadastre du Québec, rang Saint-Martin, Chicoutimi – DM-6198 (id-19395)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.16	Dérogation mineure – Fjord Cité Immobilier inc. – 23, rue Racine Est, Chicoutimi – DM-6200 (id-19406)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.17	Dérogation mineure – Alexandre Beaulieu et Émilie Bluteau – 4525, chemin Saint-Isidore, Laterrière – DM-6202 (id-19411)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.18	Dérogation mineure – Thibeault Immobilier inc. – Lot 5 476 142 du cadastre du Québec, rue Victor-Guimond, Chicoutimi – DM-6203 (id-19401)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

		But	Service
3.1.19	Dérogation mineure – Fjord-Boréale inc. – 1626 à 1628, rue Roussel, Chicoutimi – DM-6204 (id-19416)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.20	Dérogation mineure – Société Immobilière B.S.V. inc. – 140, rue Néron, Chicoutimi – DM-6209 (id-19428)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.21	PIIA – Hébergement Plus – 225 à 237, rue Price Est, Chicoutimi – PI-5233 (id-19326)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.22	PIIA – Johanne Girard – 1476 à 1478, rue Victor-Guimond, Chicoutimi – PI-5235 (id-19334)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.23	PIIA – Francine Tremblay – 27, rue Lévesque Ouest, Chicoutimi – PI-5236 (id-19335)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.24	PIIA – 13598161 Canada inc. – 676, boulevard Talbot, Chicoutimi – PI-5244 (id-19364)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.25	PIIA – Jean Fortin – 128 à 130, rue Gilbert, Chicoutimi – PI-5246 (id-19374)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.26	PIIA – Éric Côté – 563, rue des Franciscaines, Chicoutimi – PI-5252 (id-19371)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.27	PIIA – Ghislain Simard et Fabienne Bouchard – 480, rue Jean-Paul-Sartre, Chicoutimi – PI-5254 (id-19383)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.28	PIIA – Thibeault Immobilier inc. – Lot 5 476 142 du cadastre du Québec, rue Victor-Guimond, Chicoutimi – PI-5257 (id-19400)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.29	PIIA – Immeubles J-CO inc. – 379, rue Dréan, Chicoutimi – PI-5258 (id-19396)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.30	PIIA – Kimwood Lac-St-Jean 2023 ULC – 1324, boulevard Talbot, Chicoutimi – PI-5263 (id-19408) (AC-CCU-2026-96)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

	But	Service
3.1.31 PIIA – Catherine Morissette et Steven Morin – 30 à 32, rue Rhains, Chicoutimi – PI-5264 (id-19417) (AC-CCU-2026-97)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4 RECOMMANDATIONS DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 6 MAI 2026		
4.1 Recommandation au point 8.6 du procès-verbal du CCU du 6 mai 2026 - Dérogation mineure - Novio Immobilier Inc. - 52, 54, rue Price Ouest, Chicoutimi - DM 6147 (id 19211)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.2 Recommandation au point 9.7 du procès-verbal du CCU du 6 mai 2026 - PIIA – Novio Immobilier inc. – 52 à 54, rue Price Ouest, Chicoutimi – PI-5200 (id-19212) (AC-CCU-2026-65)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5 DÉROGATIONS MINEURES - PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC - ADOPTION		
5.1 Dérogation mineure – Raphaël Desgagné et Jean-François Desgagné – 2797, rang Saint-Joseph, Chicoutimi – DM-6156 (id-19235)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.2 Dérogation mineure – Mélanie Gravel et Emilie Bilodeau – 109, rue de Beauvoir, Chicoutimi – DM-6163 (id-19276)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.3 Dérogation mineure – Stéphanie Simard – Lot 5 887 419 du cadastre du Québec, voisin du 42, rue Saint-Isidore, Chicoutimi – DM-6164 (id-19278)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.4 Dérogation mineure – Elizabeth Decoste et Robert Boily – 2054, chemin des Villas, Chicoutimi – DM-6166 (id-19277)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.5 Dérogation mineure – Louis-Philippe Belisle – 264, rue Henri-Bourassa, Chicoutimi – DM-6168 (id-19305)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.6 Dérogation mineure – Garage et remise du Fjord inc. – Lot 6 621 474 du cadastre du Québec, rue des Investisseurs, Chicoutimi – DM-6172 (id-19315)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.7 Dérogation mineure – Stéphane Gagnon – 1295, chemin de la Réserve, Chicoutimi – DM-6173 (id-19308)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.8 Dérogation mineure – Thibeault Immobilier inc. – 961 à 997, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-6174 (id-19298)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

	But	Service
5.9 Dérogation mineure – Inter-Cité Construction ltée – Lot 4 228 661 du cadastre du Québec, voisin du 201 à 209, boulevard du Royaume Est, Chicoutimi – DM-6175 (id-19317)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.10 Dérogation mineure – 9022-9394 Québec inc. – Lot 4 840 595 du cadastre du Québec, voisin du 2300, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-6176 (id-19320)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT		
6.1 Consultation publique - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 32870, au secteur rue des Défibreurs, Chicoutimi) (ARS-1784)	Consultation publique	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6.1.1 Adoption du 2e projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 32870, au secteur rue des Défibreurs, Chicoutimi) (ARS-1784)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6.2 Consultation publique - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 71555, secteur situé au nord-ouest du boulevard Talbot, Chicoutimi) (ARS-1819)	Consultation publique	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6.2.1 Adoption du 2e projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 71555, secteur situé au nord-ouest du boulevard Talbot, Chicoutimi) (ARS-1819)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
7 ADOPTION DE RÈGLEMENT		
7.1 Adoption de règlement - Règlement VS-RU-2026-90 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 64500, au secteur de la rue de l'Hôtel-Dieu, Chicoutimi (ARS-1802))	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
8 AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES	Résolution	
9 AFFAIRES GÉNÉRALES		
9.1 Décret des travaux pré-autorisés – ATED	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.2 Demande d'installation de panneaux « Stationnement interdit » sur la rue des Nantes	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.3 Demande d'ajout d'un panneau pour personne malentendante	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi

	But	Service
9.4 Demande d'installation d'une interdiction de stationner sur la rue Saint-Vallier	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.5 Demande d'installation d'une interdiction de stationner sur la rue des Golfeurs	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.6 Demande d'installation d'un panneau de signalisation "Attention à nos enfants" sur la rue Côté	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.7 Autorisation de travaux - Bordure à réparer rue des Eudistes	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.8 Autorisation de travaux – Bordure à réparer sur la rue d’Anjou	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.9 Autorisation de travaux – Bordure à réparer sur la rue Émile-Grouard	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.10 Autorisation de travaux – Bordure à réparer sur la rue J. R. Théberge.	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.11 Autorisation de travaux – Ajout d’un puisard sur la rue Saint-Timothée	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.12 Autorisation de travaux – Bordure à réparer sur la rue de Quen	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.13 Autorisation de travaux – Pavage des accotements des rangs Saint-Pierre et Saint-Martin et abrogation de la résolution VS-AC-2026-339	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.14 Ajout d’un puisard sur la rue des Hauts-Jardins – Modification de la résolution VS-AC-2026-196	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
9.15 Reddition de compte – budget travaux de voirie 2022 – affectation budgétaire pour travaux de pavage et trottoir – Modification de la résolution VS-AC-2026-342	Résolution	
9.16 Reddition de compte - Budget parcs et espaces verts 2023 - Quai supplémentaire et kiosque	Résolution	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi
10 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC		
11 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL		
12 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL		

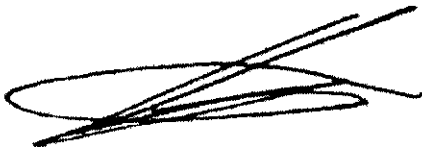
But

Service

12.1 La prochaine séance ordinaire du conseil
d'arrondissement de Chicoutimi aura lieu le 18 août 2026
à 12 h dans la salle des délibérations, situé au 201, rue
Racine Est, Chicoutimi

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 16^e jour du mois de juillet 2026.



Bastien Gaudet, assistant-greffier de la
Ville

Adoption du 2e projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 32870, au secteur rue des Défibreurs, Chicoutimi) (ARS-1784)

Service

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Préparé par

Jade Rousseau

But

Résolution

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-_____ AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 32870, au secteur rue des Défibreurs,
Chicoutimi (ARS-1784))

Règlement numéro VS-RU-2026-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de
Saguenay de manière à autoriser la classe d'usage habitation unifamiliale jumelée (H1) dans la
zone 32870, au secteur rue des Défibreurs, arrondissement de Chicoutimi (ARS-1784) ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir
à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi du 16 juin 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la
Ville de Saguenay de manière à :

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Classe d'usage permise

- 1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H -70-32870, en plus des
classes d'usages permises la classe d'usage suivante :
- Unifamiliale (H1)

Structure du bâtiment

- 2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-70-32870 en plus des
structures de bâtiment permises, la structure de bâtiment suivante :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
H1	Jumelée

Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-70-32870 les
dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
H1	Jumelée	12	30	360

Normes de zonage

Marges du bâtiment principal

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-70-32870, en plus des marges minimales permises, les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
H1	Jumelée	6	4	4	5	8	8

Dimensions du bâtiment principal

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée H-70-32870, en plus des dimensions du bâtiment permises, les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
H1	Jumelée	1/2	6	36

Normes spécifiques

- 6) **ENLEVER** à la grille des usages et des normes identifiée H-70-32870, la norme spécifique suivante :
- Les normes relatives aux projets d'habitations intégrées de la section 10 du chapitre 5 du règlement de zonage s'appliquent.

Dispositions particulières

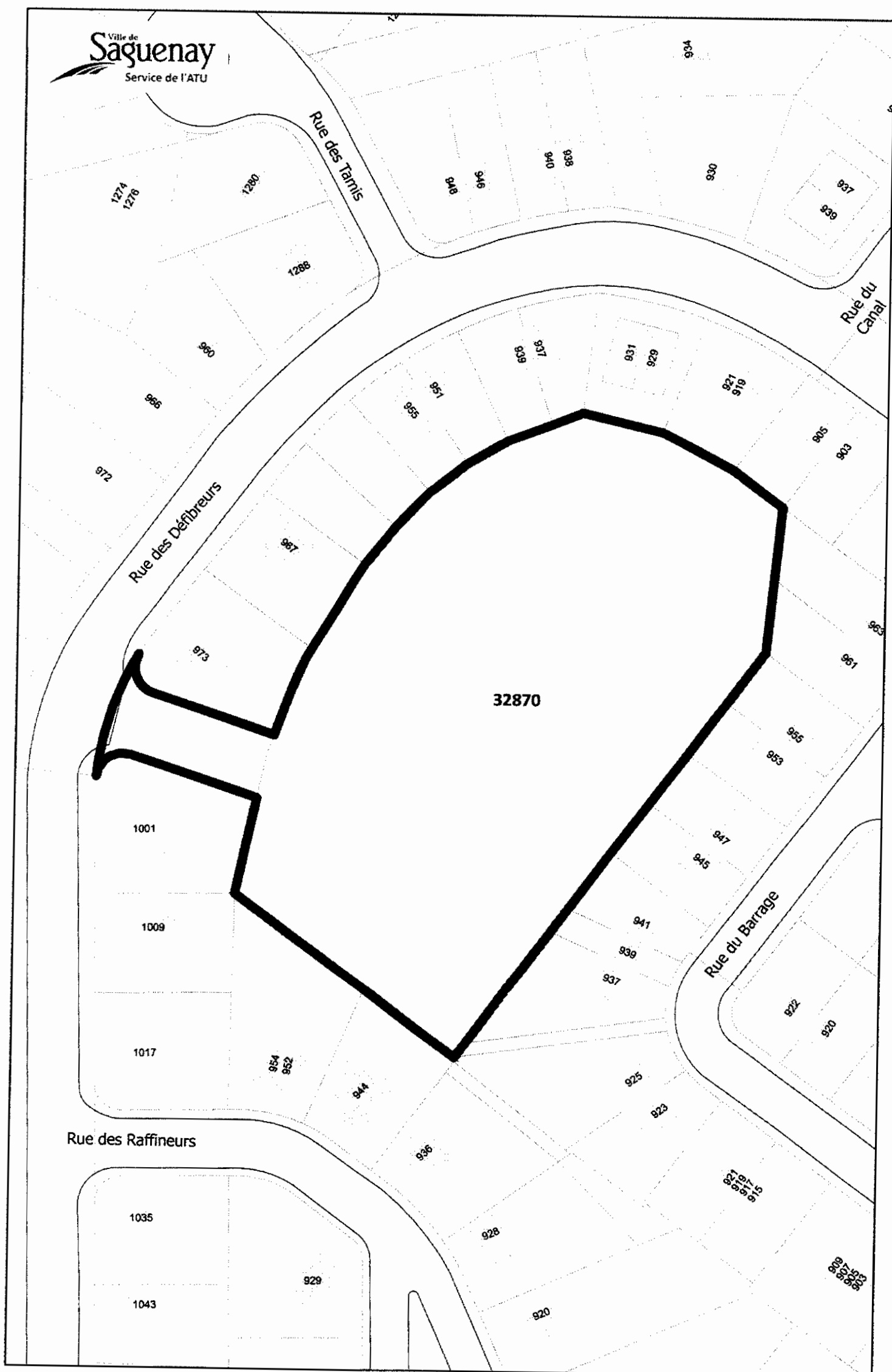
- 7) **ENLEVER** à la grille des usages et des normes identifiée H-70-32870, la disposition suivante :
- 677 Seuls les projets intégrés sont autorisés.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Ce plan fait partie intégrante du règlement

Jun 2026

Adoption du 2e projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 71555, secteur situé au nord-ouest du boulevard Talbot, Chicoutimi) (ARS-1819)

Service

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Préparé par

Jade Rousseau

But

Résolution

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3
DE LA VILLE DE SAGUENAY (zone 71555, secteur
situé au nord-ouest du boulevard Talbot, Chicoutimi
(ARS-1819))

Règlement numéro VS-RU-2026-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à modifier la zone 71555 à la suite de l'acceptation de la modification d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur situé au nord-ouest du boulevard Talbot.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, du 16 juin 2026 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

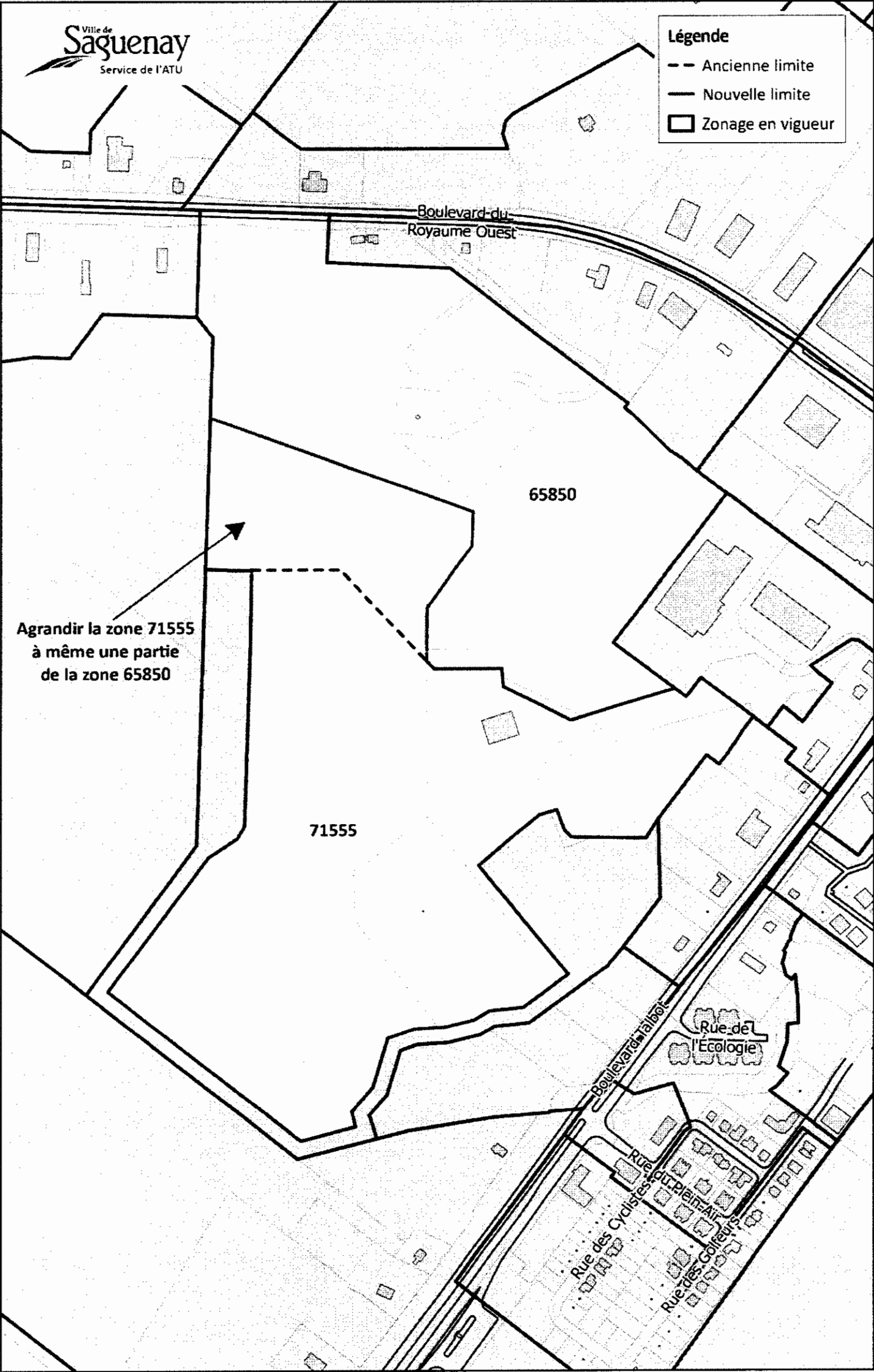
- 1) **AGRANDIR** la zone 71555 à même une partie de la zone 65850, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1819 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Arrondissement de Chicoutimi
ARS-1819

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Juin 2026

Président

Assistant-greffier

Adoption de règlement - Règlement VS-RU-2026-90 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 64500, au secteur de la rue de l'Hôtel-Dieu, Chicoutimi (ARS-1802))

Service

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Préparé par

Jade Rousseau

But

Résolution

Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés

[VS-RU-2026-90.pdf](#)

Projet de résolution

CONSIDÉRANT que ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et ayant droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'adoption dudit règlement ;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, aucune demande n'a été adressée en ce sens dans les délais prescrits ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 64500, au secteur de la rue de l'Hôtel-Dieu, Chicoutimi (ARS-1802)), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2026-90 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-90 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 64500, au secteur rue de l’Hôtel Dieu,
Chicoutimi (ARS-1802))

Règlement numéro VS-RU-2026-90 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations le 21 juillet 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu’il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser la classe d’usage Commerce de vente au détail (C1b) dans la zone 64500 au secteur rue de l’Hôtel Dieu, arrondissement de Chicoutimi (ARS-1802) ;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de Chicoutimi du 19 mai 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Classe d’usage permise

- 1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-75-64500, en plus des classes d’usages permises la classe d’usage suivante :
- Commerce de vente au détail (C1b)

Structure du bâtiment

- 2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-75-64500 en plus des structures de bâtiment permises, la structure de bâtiment suivante :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
C1b	Détachée

Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-75-64500 les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
C1b	Détachée	35	60	2100

Normes de zonage

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-75-64500, en plus des dimensions du bâtiment permises, les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d’implantation au sol (min)
C1b	Détachée	-	8	80

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d’arrondissement.

Président

Assistant-greffier